

Décision n°2024-30M-tarifs

Décision modificative portant du tarif du colloque « 7^{ème} Conférence sur le Prescriptivisme » -
 LERMA_UR 853

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1er février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la décision n°2024/Tarif/30 portant approbation de tarifs en date du 20 juin 2024,

Considérant l'erreur matérielle contenue dans la demande initiale du Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur le Monde Anglophone (LERMA – UR 853),

Considérant en conséquence qu'il convient de modifier la décision initiale susvisée,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est ajouté une ligne au tableau de l'article 1^{er} de la décision initiale susvisée :

Catégories	Inscriptions du 1 ^{er} au 30 avril 2024		Inscriptions du 1 ^{er} mai au 10 juin 2024	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Conference fee	113,64€	125€	127,27€	140€
Student	54,55€	60€	77,27€	85€
Accompanying person	63,64€	70€	63,64€	70€
Exempted, AMU personnel	Gratuité			
Keynote	Gratuité			
Diner du congrès	45,45 €	50 €	45,45 €	50 €

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° DAJI/2024/Décision/Tarifs/30 restent inchangées.

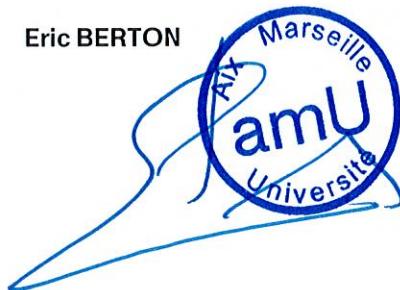
Article 3:

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 novembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **15 NOV. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le :

15 NOV. 2024